

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Ribeauvillé

COMMUNE
de
MITTELWIHR

F 68630 – Route du Vin
Tél. 03 89 47 90 23



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE
DU 10 JUILLET 2020**

SOUS LA PRESIDENCE DE
ALAIN KLEINDIENST, MAIRE

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Elus :	15
En fonction :	15
Présent(s) :	12
Absent(s) :	0
Excusé(s) :	2
Représenté(s) :	1

LISTE DE PRESENCE

Maire & Adjoints

Alain KLEINDIENST – Maire	Présent
Fanny OSTER – 1 ^{er} Adjoint	Présente
Jean Michel HERRSCHER – 2 ^e Adjoint	Présent
Philippe SCHEIDECKER – 3 ^e Adjoint	Présent

Conseillers Municipaux

Noëlle ABEGA	Présente
Philippe BLANCK	Représenté
Jean-Claude BURGHART	Présent
Eric DUBERTRAND	Présent
Fanny ECKERT	Présente
Andrée GOCKER	Présente
Edith GREINER	Présente
Aurélie MAULER	Présente
Nicole STROSSER	Excusée
Robert ZIEGLER	Présent
Benjamin ZIRGEL	Excusé

PROCURATION(S)

Philippe BLANCK à Noëlle ABEGA

SECRETAIRE DE SEANCE

Martine OTTERMANN – Secrétaire de Mairie

DATE DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE

6 juillet 2020

ORDRE DU JOUR

1 – Besoin de financement de la section d'investissement en M14 – Recours à l'emprunt

1 – Besoin de financement de la section d'investissement en M14
– Recours à l'emprunt

Monsieur le Maire rappelle que pour financer le programme d'investissement 2017, la Commune avait eu recours à l'emprunt et obtenu les crédits bancaires suivants.

Pour la construction des futurs ateliers municipaux, dépense inscrite au Budget Principal au titre de l'exercice 2017, le Conseil Municipal avait retenu l'offre de la CAISSE D'EPARGNE D'ALSACE et contracté auprès de cet établissement, un prêt à taux indexé Livret A d'un montant de 300 000 € sur 25 ans, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant :	300 000 €
Durée :	25 ans
Taux d'intérêt :	Livret A + 0.70 %
Périodicité (intérêts & amortissement)	Echéances trimestrielles (100)
Profil d'amortissement :	Echéances en capital constant
Frais de dossier :	300 €

Ce prêt est actuellement en cours d'amortissement.

Pour préfinancer la TVA liée à cette opération dans l'attente du remboursement partiel par le Fonds de Compensation de TVA (FCTVA) ainsi que dans l'attente de l'aliénation de biens communaux, le Conseil Municipal avait également retenu l'offre de la CAISSE D'EPARGNE D'ALSACE et contracté auprès de cet établissement, un prêt relais d'un montant de 300 000 € sur 3 ans, aux conditions suivantes :

Montant :	300 000 €
Durée :	3 ans
Taux d'intérêt :	0. 47 % fixe
Périodicité (intérêts) :	Echéances trimestrielles
Profil d'amortissement :	Remboursement du capital In Fine ou au fur et à mesure des rentrées de recettes sans frais ni indemnités
Déblocage des fonds :	Sur 24 mois (soit jusqu'au 30 juin 2019)
Frais de dossier :	300 €

Ce prêt relais est arrivé à échéance le 30 juin 2020

Or, à la date fixée de remboursement, le versement du FCTVA n'avait pu intervenir compte tenu des décalages accusés dans les délais de construction, et l'aliénation immobilière avait par conséquent été reportée.

A cela, s'ajoutent les reports liés à l'état d'urgence sanitaire qui, pour le secteur du bâtiment, a eu des incidences très importantes et dont les chantiers en cours doivent maintenant être purgés et menés à leur terme.

Au regard de ce contexte très particulier, la CAISSE D'EPARGNE D'ALSACE a adressé en date du 3 juillet 2020, une proposition de financement à la Commune, à hauteur d'un montant de 400 000 € sur une durée de 2 ans, sous la forme d'un prêt relais à taux fixe aux caractéristiques suivantes :

Montant :	400 000 €
Durée :	2 ans
Taux d'intérêt :	0, 61 % fixe
Péodicité (intérêts) :	Echéances trimestrielles (Les intérêts sont calculés au prorata sur le montant des fonds réellement utilisés)
Calcul des intérêts	Exact / 360 jours
Profil d'amortissement :	Remboursement du capital In Fine ou au fur et à mesure des rentrées de recettes sans frais ni indemnités
Versement des fonds :	Unique ou par tranches successives (sur 6 mois) au fur et à mesure des besoins en trésorerie. Les versements pourront donner lieu au paiement d'intérêts intercalaires.
Commissions et frais :	400 €

L'enveloppe de 300 000 € servira à rembourser le prêt relais échu et les 100 000 € restants serviront à financer le cycle d'investissement en cours sur la Rue des Merles.

Le Conseil Municipal,

après entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer le contrat faisant l'objet de la présente délibération,
- et **L'HABILITE** à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION(S) : 0
-----------	------------	-------------------

Conformément aux règles relatives à l'exécution budgétaire des collectivités territoriales, le remboursement des présents emprunts s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandattement préalable.

Ouverture de séance à 19h³⁰
Levée de séance à 20h⁰⁰